

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Veiller sur nos aînés*

Délibération n° : 111

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190137

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Soutenir les actions en faveur des personnes âgées pour "bien vivre ensemble dans la cité quels que soient les âges". Attribution de subventions. Convention financière. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Veiller sur nos aînés*

Délibération n° : 111

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190137

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Soutenir les actions en faveur des personnes âgées pour "bien vivre ensemble dans la cité quels que soient les âges". Attribution de subventions. Convention financière. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne soutient les actions que mènent diverses associations et clubs auprès des personnes âgées dans le but d'agir face à l'isolement, la maladie et la vieillesse et de favoriser les liens de solidarité par des activités festives, culturelles et sportives.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin d'encourager leurs initiatives qui revêtent un intérêt communal incontestable, la Ville de Saint-Etienne participe au financement de ces associations en leur octroyant des subventions de fonctionnement et de projet.

Il est aussi versé, une subvention spécifique «festivités au profit des seniors», aux associations du troisième âge et aux résidences privées de personnes âgées qui organisent une fois dans l'année des festivités au profit de nos aînés. Elle est fixée à 12 euros par adhérent domicilié à Saint Etienne.

□ **Contenu :**

Sont concernées, les associations suivantes :

1 - Fonctionnement :

Nom	Subvention versée en 2018	Subvention 2019 proposée
Accueil Soleil Dimanche	430 €	430 €
Amicale des Anciens Commerçants des Halles de Saint- Etienne	200 €	320 €
Amicale des Anciens Commerçants et du CID	350 €	350 €
Anciens des Bennes Marrel	230 €	230 €
Cercle des Anciens du Soleil	400 €	400 €
Club des Anciens de Beaulieu	580 €	580 €
Club Bel Horizon	300 €	300 €
Club de l'Amitié de Montplaisir	800 €	800 €
Club de Solaure	200 €	200 €
Club des Anciens de Rochetaillée	350 €	350 €
Club Détente et Amitié Chavanelle	300 €	300 €
Club du 3ème âge Terranéen	950 €	950 €
Comité d'Entraide Sociale Quartier Bellevue Valbenoîte	0	220 €
Ensemble (Buisson)	400 €	400 €
FENARA - Retraites de l'Artisanat	300 €	300 €
Groupe Folklorique Auvergnat	300 €	300 €
Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie	3 000 €	3 500 €
Loire Alzheimer	1 500 €	1 500 €
Office Stéphanois des Personnes	120 000 €	120 000 €

Agées		
Rencontre	500 €	500 €
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers du Département de la Loire - VMEH42	250 €	350 €
TOTAL	131.340,00 €	132.280,00 €

2 - Repas festifs seniors stéphanois :

Nom	Subvention 2019 proposée
Association des Veuves et Veufs de la Loire	348 €
Amicale des Anciens Commerçants et du CID	372 €
Club des Anciens de Beaulieu	300 €
Club de Solaure	456 €
Club Stéphanois de Détente	360 €
Office Stéphanois des Personnes Agées	1 260 €
Union Locale des Retraités CFDT	264 €
TOTAL	3.360,00 €

3 - Projet :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2019 proposée
Office Stéphanois des Personnes Agées	EPN	8 000 €
TOTAL		8.000,00 €

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 143.640,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	143.640,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions indiquées ci-dessus aux associations concernées pour un montant total de 143.640,00 €
- approuver la convention financière avec l'Office Stéphanois des Personnes Agées,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention financière dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 chapitre 65 article 6574
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Siham LABICH